

# **27<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS**

## **PROPOSITION DE LOI**

### **Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes**

**Présentée et proposée par**

les élèves de la classe de CM2, classe de Mme SCHULTIS,

Groupe scolaire Pierre BROSSOLETTE de MULHOUSE

Académie de STRASBOURG

# EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le temps de pratique sportive ne cesse de diminuer souvent au profit du temps passé devant les écrans. Ainsi, plus de 60% des jeunes ne pratiquent pas l'heure quotidienne recommandée par l'OMS.

Mais pour permettre de changer cette tendance, il faut que les jeunes eux-mêmes se sentent motivés par la pratique d'un sport. Un sport qui leur correspond et leur convient et dont la pratique existe dans leur ville ou zone géographique proche. Un sport qu'ils ne connaissent pas forcément au départ mais qu'ils pourront découvrir et qui leur donnera envie de s'impliquer dans sa pratique. Cette implication permettra de modifier sur le long terme leur pratique sportive. A titre d'exemple, dans notre école, sur 100 élèves interrogés, seuls 11 sports différents sont identifiés.

Un des moyens les plus efficaces et égalitaires pour transmettre les connaissances des différents sports et de leur pratique est l'école. En effet, la possibilité d'être initié par les associations sportives locales, de rencontrer et de pouvoir s'identifier à des sportifs permettraient de donner le goût, l'envie pour modifier leurs habitudes et susciter l'intérêt de passer moins de temps face aux écrans.

## **Article 1<sup>er</sup>**

Afin de favoriser la connaissance des différents sports, on informe efficacement les jeunes et leurs parents des différentes possibilités présentes dans leur ville ou zone géographique proche grâce à un portail numérique donnant accès à des fiches descriptives des sports et mentionnant les associations sportives concernées.

## **Article 2**

Chaque année, tous les clubs et associations sportives font découvrir leur sport en proposant une initiation à une ou plusieurs classes d'un établissement scolaire de leur ville.

## **Article 3**

Les sportifs ayant un palmarès régional, national ou international interviennent chaque année auprès des élèves d'une ou plusieurs classes d'un établissement scolaire pour faire connaître leur parcours, leur sport et partager leur motivation.

## **Article 4**

Dans un souci de santé publique et afin de motiver la pratique du sport, on sensibilise les jeunes citoyens par la diffusion de campagne d'information sur les bienfaits et valeurs du sport sur les chaînes et réseaux dédiés au jeune public.